

**Journée internationale en mémoire des victimes de la shoah et de la
prévention des crimes contre l'humanité
Le témoignage comme acte collectif**

Par Prof. Geoffrey GRANDJEAN

27 janvier 2022

Liège

1. Témoigner est un acte qui revêt plusieurs dimensions. Tout d'abord, témoigner permet de faire connaître. Dans cette perspective, il est un acte de transmission d'événements passés dont on cherche à faire état et que l'on cherche à faire connaître aux autres. Témoigner un acte relationnel. Le témoignage ne prend sa forme que par la prise de connaissance par une ou plusieurs autres personnes de ce qu'un témoin a vu et/ou entendu. D'ailleurs, au sens premier du terme, le témoin est autant celui qui délivre un témoignage que celui qui le reçoit. Nous sommes ainsi les témoins indirects d'événements passés grâce aux témoignages. Ensuite, témoigner permet de donner des repères, comme ces témoins que l'on utilise lors des fouilles archéologiques. Les témoins balisent dès lors nos actions. Enfin, témoigner permet de prendre à témoin, faisant de chacun de nous un maillon d'une chaîne indéfinie reliant le passé, le présent et le futur, nous y reviendrons¹. Témoigner se révèle donc être un acte éminemment collectif. Pour commencer, revenons à la trajectoire des témoignages, notamment en ce qui concerne les crimes de génocide.

La trajectoire des témoignages

2. Tout d'abord, il est utile de revenir sur la trajectoire des témoignages liés à la Shoah. Le témoignage a accompagné avec plus ou moins de force la mémoire du génocide des Juifs depuis 1945. Pour rappel, Annette WIEVIORKA a mobilisé la figure du témoin du génocide des Juifs en distinguant trois grands ensembles successifs. Le premier de ceux-ci est constitué par l'ensemble des témoignages de personnes qui n'ont pas survécu au génocide². Ce sont ainsi les témoignages provenant des archives de certains ghettos, de journaux, de chroniques individuelles ou de certains récits³. L'auteure mentionne qu'avec ces témoignages, « les survivants n'émergent comme groupe dans aucune fraction du corps social »⁴. Pourtant cette situation va changer avec le deuxième ensemble de témoignages. Celui-ci s'articule autour du procès d'Adolf EICHMANN (1961) qui a entraîné l'émergence de la figure du témoin dans nos sociétés et plus largement la mémoire du génocide des Juifs (c'est la période de l'avènement du témoin). Ce procès a ainsi permis à la mémoire du génocide des Juifs de devenir « constitutive d'une certaine identité juive »⁵. Le survivant a été entendu et il a pu acquérir une identité sociale, reconnue

¹ Voy. le paragraphe 18.

² WIEVIORKA Annette, *L'ère du témoin*, Paris, Hachette, coll. « Littératures », 2009, pp. 17-79.

³ Selon cette auteure, ces premiers témoignages ne s'arrêtent pas à la libération puisqu'ils sont perpétués à travers la poésie yiddish et la rédaction collective de livres du souvenir.

⁴ WIEVIORKA Annette, *L'ère du témoin*, op. cit., pp. 78-79.

⁵ *Ibid.*, p. 81.

par la société. Le troisième ensemble a finalement été constitué par la collecte systématique de témoignages audiovisuels (c'est la période de l'ère du témoin)⁶. À partir des années septante, le génocide des Juifs est fortement présent dans la vie politique et sociale et le témoignage du rescapé devient un véritable « impératif social qui fait du témoin un apôtre et un prophète »⁷, écrit Annette WIEVIORKA.

3. Pour faire écho à la qualification du témoin comme apôtre et prophète, entre mars 2009 et novembre 2010, je récoltais des témoignages de jeunes concernant la mémoire du génocide des Juifs en Belgique. Lors d'un de ces entretiens, une jeune fille, appelons-là Kamila me dit ceci :

[...] Quelqu'un qui n'a pas vécu la chose ne comprend pas. Généralement, les gens qui n'ont pas vécu et qui l'expliquent, ne savent pas *réellement* expliquer ce qu'il s'est passé et l'expliquent de manière détournée, de manière dont ils l'envisagent. Mais tout le monde a des idées différentes. Tandis que les gens qui ont vécu les choses, ils peuvent l'expliquer comme ça s'est passé⁸.

Kamila, et avant elle, Annette WIEVIORKA, pointe une problématique majeure liée au témoignage : sa sacralisation, nous y reviendrons⁹.

4. Si nous poursuivons la succession des ensembles théorisés par Annette WIEVIORKA, nous faisons désormais face au quatrième ensemble qui voit la disparition des témoins. Une question majeure se pose consécutivement : comment articuler les témoignages et la mémoire des victimes de la shoah et des crimes contre l'humanité ?

Nous identifions quatre enjeux au cœur de cette articulation.

La fiabilité du témoignage

5. Nous ne vous ferons pas l'insulte de distinguer les concepts d'histoire et de mémoire¹⁰. La séparation entre l'histoire et la mémoire semble relativement claire et nette. Pourtant, la ligne de démarcation doit sans cesse être remise en cause. En effet, revenant sur la production historique, Paul RICŒUR n'a pas manqué de rappeler le lien qui l'unit à la mémoire. Ainsi, il analyse le rôle central du témoignage qui constitue cette mémoire déclarative des personnes ayant pu prendre part à des faits passés. Il montre

⁶ À titre d'exemple, on peut citer l'initiative de Steven SPIELBERG qui a mis en place la *Visual History Fondation* permettant la récolte de plusieurs dizaines de milliers de témoignages.

⁷ WIEVIORKA Annette, *L'ère du témoin*, op. cit., p. 171.

⁸ GRANDJEAN Geoffrey, *Les jeunes et le génocide des Juifs. Analyse sociopolitique*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Ouvertures sociologiques », 2014, p. 63.

⁹ Voy. le paragraphe 9 et suivants.

¹⁰ Pour cette distinction, voy. MAYER Françoise et VAŠÍČEK Zdeněk, « Le passé et le présent, la mémoire et l'histoire », in MAUREL Marie-Claude et MAYER Françoise (dir.), *L'Europe et ses représentations du passé. Les tourments de la mémoire*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2008, pp. 169-207 ; RAXHON Philippe, « Pour mémoire, une mise en perspective historique des lois mémorielles », in GRANDJEAN Geoffrey et JAMIN Jérôme, *La concurrence mémorielle*, Paris, Armand Colin, coll. « Recherches », 2011, pp. 39-62; TODOROV Tzvetan, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004, 60 p. et VAN YPERSELE Laurence, « Les mémoires collectives », in VAN YPERSELE Laurence (dir.), *Questions d'histoire contemporaine. Conflits, mémoires et identités*, Paris, Presses Universitaires de France, 2006, pp. 191-201.

comment cette mémoire quitte le champ de l'oralité pour celui de l'écriture, champ que l'histoire ne quittera plus en prenant notamment place dans les archives. Le processus scientifique peut alors se mettre en place : confrontations de témoignages, validité, etc. L'histoire, cette démarche scientifique, repose dès lors sur la mémoire comme le rappelle Paul RICCEUR en soulignant la place centrale du témoignage :

Il ne faudra toutefois pas oublier que tout ne commence pas aux archives, mais avec le témoignage, et que, quoi qu'il en soit du manque principal de fiabilité du témoignage, nous n'avons pas mieux que le témoignage, en dernière analyse, pour nous assurer que quelque chose s'est passé, à quoi quelqu'un atteste avoir assisté en personne, et que le principal, sinon parfois le seul recours, en dehors d'autres types de documents, reste la confrontation entre témoignages¹¹.

6. Au cœur du témoignage, il y a donc la subjectivité que nous qualifions d'interpersonnelle car cette subjectivité constitue un filtre par lequel les événements vécus sont tamisés, ce filtre ne cessant de se reconfigurer en fonction de nos interactions sociales et politiques.

7. La disparition des témoins ajoute un filtre supplémentaire aux subjectivités interpersonnelles qui participent de la transmission de la mémoire et de l'histoire des faits passés. La disparition des témoins nous fait définitivement basculer dans un nouveau régime mémoriel, celui de la postmémoire, caractérisée par une transmission des traumatismes de la guerre et du génocide chez ceux qui n'ont pas connu la guerre ou qui étaient trop jeunes pour comprendre la gravité des événements. Régine ROBIN attirait déjà notre attention, en 2003, sur la particularité de la postmémoire :

La postmémoire est une forme très puissante et très particulière de mémoire, précisément parce que son rapport aux objets et aux sources n'est pas médiatisé par des souvenirs, mais par un investissement imaginaire et par la création¹².

8. La disparition des témoins soulève consécutivement deux enjeux majeurs en ce qui concerne le témoignage. D'une part, la mémoire des crimes de génocide et des crimes contre l'humanité est le terrain de confrontation des imaginaires où l'affirmation des singularités, surtout en ces temps d'individualismes exacerbés, brouille la lisibilité des témoignages. D'autre part, nous devons plus que jamais accepter que l'accès aux événements relatifs aux crimes de génocide et aux crimes contre l'humanité se fera par un nombre sans cesse multiplié d'intermédiaires¹³. Un exemple d'intermédiaire qui suscite une attention particulière des scientifiques est constitué par nos gènes. Il y aurait ainsi une mémoire génétique dans la mesure où la plupart des composants des neurones ne sont pas du tout adaptés au stockage de souvenirs pendant des années, voire des décennies.

¹¹ RICCEUR Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000, p. 182.

¹² ROBIN Régine, *La mémoire saturée*, Paris, Stock, coll. « Un ordre d'idées », 2003, p. 322.

¹³ HIRSCH Marianne et KACANDES Irene « Introduction », in HIRSCH Marianne et KACANDES Irene (dir.), *Teaching the Representation of the Holocaust*, New York, The Modern Language Association of America, 2004, p. 2.

La trace d'une information serait dès lors conservée dans notre ADN qui code l'information génétique de façon extrêmement stable.

La disparition des témoins, la postmémoire ou encore la mémoire génétique interrogent directement la fiabilité du témoignage et permettent consécutivement de désacraliser celui-ci.

La désacralisation du témoignage

9. Pour aborder la désacralisation du témoignage, nous voudrions partir d'un exemple personnel. Les 17 et 18 septembre 2011, nous sommes intervenus dans le cadre du 6^e colloque sur la transmission de la mémoire, organisé à Lacaune par Jacques et Ygal FIJALKOW. Notre intervention portait sur la déception que des jeunes belges avaient exprimée lors de la visite de camps de concentration et d'extermination. Nous montrions alors que cette déception était alimentée par un imaginaire spécifique des camps alimenté par le récit des témoins, imaginaire qu'ils ne retrouvaient pas sur place ; par un décalage visuel entre les images et la réalité des lieux et par la dimension trop muséale des lieux¹⁴. Outre le fait que le directeur du musée d'État d'Auschwitz, Piotr CYWINSKI, nous avait remis à notre place, nous avons été longuement et durement interpellé par une rescapée qui nous avait alors accusé d'une forme de falsification de l'histoire. Pourtant, nous faisons simplement état des discours de jeunes, récoltés entre mars 2009 et novembre 2010, discours analysés sur la base d'un protocole scientifique.

10. Cet événement personnel pourrait paraître anodin. Pourtant, il traduit, selon nous un enjeu majeur qui n'a cessé de se poser durant l'ère du témoin, pour reprendre les termes d'Annette WIEVIORKA : il s'agit de la sacralisation de la figure et de la parole des témoins accueillis souvent comme des héros, comme des détenteurs de la vérité, voire comme des personnes intouchables. En 2009, Dominique BORNE et Benoît FALAIZE écrivaient ainsi le danger de la sacralisation du témoignage à l'école, « lié à un moralisme de bon compte, fait de manichéisme »¹⁵.

11. Dans le cadre des multiples visites de camps de concentration et d'extermination que nous avons réalisées ces dernières années, nous avons très régulièrement eu la chance d'être accompagné par des rescapés. Plus les années passaient, plus nous nous sentions profondément mal à l'aise face à ces rescapés, pour deux raisons principales. D'une part, les discours concurrentiels tenus par les rescapés lorsqu'ils étaient réunis pour parler de leur parcours étaient une source profonde de malaise. D'autre part, nous avons parfois véritablement été marqué par les propos discriminatoires, voire

¹⁴ Voy. GRANDJEAN Geoffrey, « Quand la déception guette la mémoire des camps de concentration et d'extermination. Paroles de jeunes », in FIJALKOW Jacques et FIJALKOW Igal (dir.), *Les élèves face à la Shoah : lieux, histoire, voyages*, Albi, Presses du Centre Universitaire Jean-François Champollion,

¹⁵ Borne Dominique et Falaize Benoît, « L'enseignement de l'extermination des Juifs d'Europe à l'épreuve de la transmission scolaire en France », in Fijalkow Jacques (dir.), *Transmettre la Shoah dans la famille, à l'école, dans la cité*, Paris, Les Éditions de Paris, coll. « Essais et documents », 2009, p. 37.

racistes, tenus par des rescapés. Nous n'osions alors rien dire. Nous essayions de justifier notre silence par la gravité des faits que ces rescapés avaient vécus.

12. La donne change désormais. Sans chercher à faire le procès des témoins qui serait de toute façon vain et inutile, il est probable que la parole des témoins soit progressivement désacralisée. Si c'est le cas, il n'est pas exclu que le témoignage s'inscrive dans un processus d'oubli.

L'oubli du témoignage

13. La désacralisation du témoignage va déplacer celui-ci de son piédestal. D'autres sources seront désormais mobilisées par les enseignants notamment pour transmettre l'histoire et la mémoire de certains crimes de génocide et de certains crimes contre l'humanité. Dans cette multiplicité de sources à notre disposition, il est possible que certains témoignages passent à la trappe. Toutefois, ne négligeons pas les apports de l'oubli dans la transmission de l'histoire et de la mémoire. En effet, l'oubli peut se révéler étonnamment indispensable à la transmission des faits passés.

14. Ainsi, l'oubli peut premièrement garantir une ouverture possible à la nouveauté. Si la mémoire permet de transmettre des faits passés, l'oubli permet de rompre la transmission. Il peut entraîner une interruption, une fracture ou encore un blanc. Deuxièmement, l'oubli peut constituer un moyen de sauvegarde. Si la mémoire permet de faire remonter les sentiments, l'oubli est un espace de refuge, il protège. L'oubli peut à cet égard être une condition pour mettre en œuvre un processus de réconciliation¹⁶. En 1598, l'Édit de Nantes du Roi Henri IV, qui découle notamment de la guerre des religions et du massacre de la Saint Barthélémy, énonce l'importance de l'oubli. Il est en effet précisé que

La mémoire de toutes choses passées depuis mars 1585 ainsi que de tous les troubles précédents demeure éteinte et assoupie comme une chose non advenue, qu'il ne soit loisible ni permis à nos procureurs généraux, ni à toute autre personne publique ou privée, en quelque temps ni pour quelque occasion que ce soit d'en faire mention, poursuite ou procès devant quelque cour ou juridiction¹⁷.

Si l'Édit de Nantes consacre ainsi l'oubli, c'est pour éviter le déballage sans fin des rancœurs et mettre un terme aux ressentiments que des individus ou des groupes d'individus peuvent avoir entre eux, en l'occurrence les catholiques et les protestants. C'est un moyen de sauvegarde. Troisièmement, l'oubli peut agir comme gage de vérité. Il rend le passé immuable et révèle la mémoire à partir de laquelle les leçons du passé sont tirées. Autrement dit, oublier ou faire oublier un événement passé le rend incontestablement existant,

¹⁶ Sur cette théorisation de l'oubli, voy. MUXEL Anne, *Individu et mémoire familiale*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1996, pp. 13-49.

¹⁷ Cité par MOREAU DEFARGES Philippe, *Repentance et réconciliation*, coll. « La bibliothèque du citoyen », Paris, Presses de Sciences Po, 1999, p. 31.

permettant ainsi de travailler à son évaluation. Un exemple illustre cette fonction de l'oubli. Il concerne la manière dont les Manouches – gitans itinérants – d'Auvergne et du Limousin ne parlent pas de leurs morts. En effet, dès qu'une personne est décédée et enterrée, tous les gestes qu'accomplissent les Manouches font disparaître toutes les traces physiques du défunt. Rien n'est gardé. La caravane est brûlée avec, à l'intérieur, les objets ayant appartenu au mort. Les bijoux et l'argent qu'il laisse l'accompagnent dans la tombe ou sont dépensés pour les funérailles. À côté de ces gestes, aucune parole particulière n'accompagne la disparition de tous ces objets. Tous les objets du défunt deviennent comme des « objets d'un mort », des « objets morts ». Il en découle alors un double silence : celui qui entoure les objets morts mais également celui qui entoure le mort. Comme le disent les Manouches : « Nous, on n'en parle pas ». Pourquoi les Manouches ne parlent-ils pas de leurs morts ? Par respect. Les Manouches ont en effet peur de se tromper, de ne pas être capables de rappeler les événements et les êtres exactement tels qu'ils étaient. En ne parlant plus des morts, c'est-à-dire en les oubliant, les Manouches rendent le passé du défunt immuable, ils le gardent intact. L'oubli est, selon eux, un gage d'authenticité¹⁸.

15. L'oubli permet donc de travailler le témoignage comme une opportunité pour prendre de nouvelles directions, comme une condition de la liberté et comme un gage d'authenticité. Il n'empêche que de nouveaux canaux permettent de garantir la présence du témoignage.

La numérisation du témoignage

16. Les outils numériques nous offrent une chance unique de nouer des interactions humaines, à la condition de ne pas en faire de puissants vecteurs d'individualisme. Ils offrent surtout des possibilités, infinies pour certains rêveurs, de rendre éternellement vivantes, les paroles des témoins. Steven SPIELBERG l'avait déjà bien compris avec la création, en 1994, de la *USC Shoah Foundation – The Institute for Visual History and Education*. Les milliers d'heures de témoignages récoltés ont ouvert un nouveau champ disciplinaire, les *Digital Genocide Studies* qui examinent la manière dont les données et les grands ensembles de données (les *big data*), comprenant les témoignages numérisés, peuvent être utilisés pour trouver des modèles dans le domaine de la violence de masse et de la résistance. La comparaison des témoignages, leur croisement, l'étude des mots, des syntaxes, entre autres, ouvrent très certainement la voie à de nouvelles données scientifiques.

17. Plus fondamentalement, compte tenu de notre préoccupation de ce jour, c'est véritablement la possibilité de rendre perpétuellement réelles les conditions de transmission des témoignages qui mérite d'être questionnée. En effet, nous pourrions désormais ne plus avoir aucune difficulté à faire revenir

¹⁸ WILLIAMS Patrick, « Nous, on n'en parle pas ». *Les vivants et les morts chez mes Manouches*, Paris, Édition de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », 2015, pp. 13-37.

Paul SOBOL, Jacques ROTENBACH ou encore Henri KICHKA, là, maintenant, sous nos yeux. Nous avons en effet suffisamment d'images de ces témoins pour les reconstituer sous la forme d'hologrammes.

18. Les outils numériques soulèvent un enjeu majeur en ce qui concerne le témoignage. Souhaitons-nous constamment rendre vivant le témoignage ? Les sociétés humaines qui se sont succédées à travers l'histoire ont toujours été liées entre elles par une succession de générations dont il ne reste finalement qu'une certaine écume. Milan KUNDERA n'hésite d'ailleurs pas à écrire que « l'Histoire n'est plus que le grêle filin du souvenu au-dessus de l'océan de l'oublié »¹⁹. Cette écume ou ce grêle filin nous rappellent les obligations auxquelles nous sommes tenus par rapport aux générations qui nous précèdent et celles qui nous succèdent. Chaque génération est le maillon d'une chaîne indéfinie qui nous permet de vivre-ensemble, en oubliant certaines choses et en se rappelant d'autres.

19. La numérisation du témoignage rompt cette chaîne dans la mesure où une accumulation boulimique est désormais possible. Le stockage des *big data* et la possibilité de rendre constamment réel ce qui est devenu ou est irréel est source d'une potentielle hypertrophie mémorielle, déclinaison d'une hypertrophie du moi, qui, selon nous, ne garantit pas nécessairement le vivre-ensemble. En effet, cette hypertrophie risque d'entraîner une forme de hiérarchisation des événements passés. Certains événements, mieux documentés, davantage rendus vivants, finiront par en occulter d'autres et nous tomberons alors irrémédiablement dans le piège de l'unicité de certains faits historiques. Sous l'angle plus philosophique, cela signifie que la numérisation des témoignages peut favoriser, à terme, une inégalité caractérisée. Une société fondée sur l'inégalité ne garantit aucunement le vivre-ensemble.

* *
*

20. Au final, les quatre enjeux que nous avons identifiés quant à l'articulation des témoignages et de la mémoire des victimes de la shoah et des crimes contre l'humanité (la fiabilité, la désacralisation, l'oubli et la numérisation) laisse entrevoir une question plus fondamentale qui est celle de la place, du rôle et des conséquences du témoignage pour le vivre-ensemble. Le témoignage n'est pas une fin en soi. Il doit nous pousser à savoir ce que nous souhaitons concrètement mettre en œuvre pour promouvoir le vivre-ensemble.

¹⁹ KUNDERA Milan, *La plaisanterie*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2003, p. 421.